

## INSCRIPTIONS AUX BACCALAUREATS PROFESSIONNELS

Du mardi 18 octobre 2022 à 14h00  
au lundi 21 novembre 2022 à 17h00

### BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL - SESSION DE JUIN 2023

**Il est impératif de lire ce document avant de procéder à votre inscription**

Avant toute inscription, veuillez prendre connaissance de la réglementation relative à l'examen sollicité sur le site internet EDUSCOL.

L'inscription doit se faire obligatoirement dans l'académie de votre domicile. Cependant, vous n'êtes pas assuré de passer votre examen dans votre académie, si aucun centre de formation ne prépare à cette spécialité.

### MODALITES D'INSCRIPTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS

CATEGORIE DE CANDIDATS	MODALITES D'INSCRIPTION SUR INTERNET
CANDIDATS AYANT PRESENTE L'EXAMEN A UNE SESSION PRECEDENTE  SALARIES (expérience professionnelle 3 ans)  ENSEIGNEMENT A DISTANCE	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ouverture des registres d'inscription</li><li>- Les inscriptions se feront via le lien suivant : <a href="https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat">https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat</a> qui sera activé le mardi 18 octobre 2022 à 14h00</li><li>- Clôture des registres : le lundi 21 novembre 2022 à 17h00</li><li>- Retour des récapitulatifs de candidature : le vendredi 02 décembre 2022 (délai de rigueur) avec les pièces justificatives</li></ul>

### PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription à un examen étant un acte personnel, il est recommandé aux candidats de procéder eux-mêmes à la saisie afin d'éviter des erreurs d'enregistrement et des omissions.

L'inscription se fait en deux temps :

#### 1 – Vous procédez à votre PRE-INSCRIPTION sur Internet

Important : soyez vigilant quant à l'exactitude de vos coordonnées (nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse postale précise et complète)

La saisie d'une adresse électronique personnelle active est OBLIGATOIRE : cela permet au Rectorat de vous diffuser en temps utile et au fil de l'eau des informations importantes sur l'examen.

- **ATTENTION** : Les candidats présentant un handicap qui justifierait l'aménagement d'épreuve(s) veilleront à cocher la case prévue à cet effet.

**RAPPEL** : Les demandes d'aménagements d'épreuves dûment complétées et accompagnées d'un certificat médical détaillé (sous enveloppe cachetée) doivent être transmises au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen (sauf dans le cas où le handicap est identifié après cette échéance ou si les besoins ont évolué) au médecin désigné par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de votre département (nom et adresse au verso de la demande).

**Le dossier est téléchargeable** sur le site de l'académie d'Orléans-Tours ([www.ac-orleans-tours](http://www.ac-orleans-tours)) – rubrique « EXAMENS » puis : « EXAMEN ET HANDICAP »

**Les candidats ayant présenté l'examen en 2022 avec un aménagement d'épreuves devront impérativement fournir la notification pour pouvoir bénéficier de cet aménagement en 2023.**

**NB :** les demandes d'aménagements liées à une incapacité de dernière minute (ex : bras cassé) doivent être adressées directement à la direction des examens et concours et dans les plus brefs délais.

- **PUBLICATION DES RESULTATS :** le candidat précisera s'il accepte ou refuse la communication de ses résultats en vue d'une publication par la presse ou sur les sites internet des sociétés de droit privé, en cochant la case prévue à cet effet. Il précisera également s'il accepte ou refuse la communication de ses résultats, de son nom et de son adresse aux collectivités territoriales en vue d'éventuelles félicitations.

**2 – Après avoir enregistré votre inscription sur internet, vous devez imprimer votre RECAPITULATIF DE CANDIDATURE**

- Vous devez scrupuleusement **vérifier les renseignements** figurant sur le récapitulatif de candidature, compléter et **signer** cet imprimé. En cas d'erreur, vous devez retourner sur votre compte, effectuer les modifications et imprimer le nouveau récapitulatif de candidature.
- Vous **joindrez les pièces justificatives** demandées (voir ci-dessous PIECES JUSTIFICATIVES NECESSAIRES) à votre récapitulatif d'inscription.

**LE DOSSIER D'INSCRIPTION (RECAPITULATIF + PIECES JUSTIFICATIVES)  
DEVRA ÊTRE RETOURNE**

**au plus tard  
LE VENDREDI 2 DECEMBRE 2022 (cachet de la poste faisant foi)**

**à l'adresse suivante :**

**RECTORAT DE L'ACADEMIE ORLEANS-TOURS  
SERVICE DES EXAMENS PROFESSIONNELS DEC6  
21 RUE SAINT-ETIENNE  
45043 ORLEANS CEDEX 1**

**AUCUNE INSCRIPTION HORS DELAIS NE SERA ACCEPTEE**

**Votre inscription ne deviendra définitive qu'après réception du dossier complet  
(récapitulatif signé + pièces à fournir)**

**REMARQUE :** vous devez impérativement mettre à jour votre compte afin que le rectorat soit informé de tout changement de situation (nouvelle adresse, démission...)

**Aucune réclamation ne sera acceptée sans justificatif d'envoi et de ce récapitulatif de candidature (lettre suivie, lettre recommandée) au rectorat.**

**PIECES JUSTIFICATIVES NECESSAIRES**

<b>PIÈCES À FOURNIR PAR TOUS LES CANDIDAT/E/S</b>	<input type="checkbox"/> <b><i>Un justificatif d'état civil</i></b>	Pour les candidats de nationalité française : Photocopie <b>lisible</b> sur feuille A4 de la carte nationale d'identité (recto verso) ou du livret de famille, ou à défaut un extrait d'acte de naissance  Pour les candidats de nationalité étrangère : photocopie d'une pièce d'état civil sur laquelle figure notamment votre lieu de naissance
	<input type="checkbox"/> <b><i>Participation à la JDC</i></b>	Pour les candidats de nationalité française âgés de 16 à 24 ans révolus à la date de clôture des pré-inscriptions : Copie de l'attestation de la journée Défense et Citoyenneté (JDC) ou de l'attestation de Recensement

<b>DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR SELON VOTRE SITUATION</b>	<input type="checkbox"/> <b>Candidat(e)s ayant échoué à une (des) session(s) antérieure(s)</b>	Photocopie du relevé de notes et <b>entourer en rouge les notes conservées pour la session 2023</b>
	<input type="checkbox"/> <b>Candidat(e)s sollicitant une dispense d'épreuve(s)</b>	Photocopie du titre ou diplôme susceptible d'ouvrir droit à dispense.
	<input type="checkbox"/> <b>Candidat(e)s inscrit(s) au titre des 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine du diplôme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie des certificats de travail, mentionnant les dates de début et de fin de l'emploi, les activités professionnelles correspondant au niveau et aux finalités du diplôme</li> <li>• Copie de la décision de Validation d'Acquis de l'Expérience Professionnelle (VAE), le cas échéant</li> </ul>
	<input type="checkbox"/> <b>Enseignement à distance (CNED...)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie du dernier diplôme obtenu</li> <li>• Certificat de scolarité ou attestation de scolarité</li> <li>• Photocopie des attestations de stage</li> </ul>
	<input type="checkbox"/> <b>Candidat inscrit à une spécialité du secteur du bâtiment</b>	Copie de l'attestation de formation « échafaudage » (voir les spécialités concernées par cette attestation R408 ici : <a href="https://www.ac-orleans-tours.fr/examens/examens_professionnels/baccalauréats_professionnels/">https://www.ac-orleans-tours.fr/examens/examens_professionnels/baccalauréats_professionnels/</a> )
	<input type="checkbox"/> <b>Candidat inapte EPS</b>	Certificat médical d'inaptitude à l'EPS
<b>RETOUR DES DOSSIERS (Récapitulatif de candidature datée et signée) + tous les justificatifs correspondants à votre situation)</b>	<p style="text-align: center;"><b>IMPÉRATIVEMENT pour le</b> <b><u>VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2022 dernier délai</u></b> <b>à l'adresse suivante :</b> <b>Rectorat de l'Académie Orléans Tours – DEC6</b> <b>21 Rue Saint Etienne</b> <b>45043 ORLEANS CEDEX 1</b></p> <p><b>IMPORTANT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>VÉRIFIEZ</u> votre récapitulatif de candidature (état civil ; adresse personnelle ; bénéfices de notes).</li> <li>- <u>MODIFIEZ</u> en ligne votre inscription si besoin pendant la phase d'inscription.</li> <li>- <u>IMPRIMEZ</u> votre récapitulatif de candidature.</li> <li>- <u>EFFECTUEZ</u> les corrections en rouge si le serveur d'inscription est fermé.</li> <li>- <u>SIGNEZ</u> et <u>DATEZ</u> la récapitulatif de candidature. <i>Tout dossier non signé ou incomplet sera rejeté.</i></li> </ul> <p><b><u>ATTENTION : aucune modification ne pourra être apportée après le renvoi de votre dossier</u></b></p>	

## FORME DE PASSAGE

**a) Forme globale :**

Le candidat passe l'ensemble des épreuves au cours d'une même session.

**b) Forme progressive**

Le candidat choisit de ne présenter que certaines épreuves ou unités et d'échelonner, sur plusieurs sessions, le passage des épreuves.

## BENEFICES ET DISPENSES

**Détails annexe 1 du présent document**

Chaque candidat peut conserver, à **sa demande** et pour chacune des épreuves, dans la limite des cinq sessions suivant la première session à laquelle il s'est présenté, le bénéfice **des notes supérieures ou égales à 10 obtenues à une session passée.**

Lors de l'inscription, vous devez indiquer impérativement les notes pour lesquelles vous souhaitez garder le bénéfice ou le report. **La renonciation à un bénéfice de notes est définitive.**

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LES ÉPREUVES DE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

Vous trouverez des informations sur les épreuves du baccalauréat professionnel à l'adresse internet suivante : [https://www.ac-orleans-tours.fr/examens/examens\\_professionnels/baccalaureats\\_professionnels/](https://www.ac-orleans-tours.fr/examens/examens_professionnels/baccalaureats_professionnels/)

Les référentiels et définitions d'épreuves se trouvent à cette adresse : <https://eduscol.education.fr/cid47640/le-baccalaureat-professionnel.html>

## INFORMATIONS SUR LES AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES :

Un certificat établi par un médecin ne suffit pas à justifier une décision d'aménagement d'épreuves.

Le dossier de demande d'aménagement est à constituer avant la clôture des serveurs d'inscription.

Vous trouverez des informations sur les aménagements d'épreuves à l'adresse suivante : <https://www.ac-orleans-tours.fr/examens-et-handicap-122159>

## ASSURANCE DES CANDIDATS :

**D'après la note de service n° 84-184 du 23 mai 1984**, certains examens de l'enseignement technique demandent l'utilisation de machines et d'outils qui peuvent être dangereux. Les candidats individuels ne bénéficient pas de la législation sur les accidents de travail. Il vous est donc vivement conseillé, dans votre intérêt, de souscrire une assurance responsabilité civile.

**Dispenses et bénéfices BCP 2023**

	FRANCAIS	HISTOIRE GEO	EDUCATION ARTISTIQUE	EPS	LVA	LVB	MATHS	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	PSE	ECO-DROIT	ECO-GESTION
<b>DISPENSES A DUREE ILLIMITEE – CANDIDAT TITULAIRE D'UN :</b>											
BAC PRO AVEC 1 LANGUE VIVANTE	X	X	X	X	X		X		X		
BAC PRO AVEC 2 LANGUES VIVANTES SANS ECO-DROIT Sécurité prévention, SPVL	X	X	X	X	X	X	X		X		
BAC PRO AVEC 2 LANGUES VIVANTES AVEC ECO-DROIT ARCU, Commerce, Gestion-administration, Logistique, Transports, Vente	X	X	X	X	X	X	X		X	X	
BAC PRO AVEC SCIENCES PHYSIQUES-CHIMIQUES ET ECO-GESTION Aménagement et finition du bâtiment - Artisanat et métiers d'art : marchandisage visuel - Artisanat et métiers d'art : métier de l'enseigne et de la signalétique - Artisanat et métiers d'art : verrerie scientifique et technique - Bio industries de transformation - Electrotechnique et équipements communicants - Environnement nucléaire - Etude et finition de produits industriels - Fonderie- Hygiène et environnement - Industries des pâtes papiers et cartons - Intervention sur le patrimoine bâti - Maintenance des équipements industriels - Maintenance des matériels option A : agricole - Maintenance des matériels option B : travaux publics et manutention - Maintenance des matériels option C : parcs et jardins - Maintenance des systèmes mécaniques automatisés option systèmes ferroviaires - Maintenance des véhicules automobiles option : motocycles - Maintenance des véhicules automobiles option véhicules industriels - Maintenance des véhicules automobiles option : voitures particulières - Maintenance nautique - Métiers de la mode : vêtements - Métiers du cuir - Microtechniques - Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse - Ouvrage du bâtiment : métallerie - Photographie - Pilotage des systèmes de production automatisée - Plastiques et composites - Production graphique - Production imprimée - Productique mécaniques numériques - Technicien aérostructure - Technicien constructeur bois - Technicien d'études du bâtiment : assistant en architecture - Technicien d'études du bâtiment : études et économies - Technicien d'usinage - Technicien de fabrication bois et matériaux associés - Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques - Technicien de scierie - Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-oeuvre - Technicien du froid et du conditionnement de l'air - Technicien en chaudronnerie - Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques - Technicien géomètre topographe - Technicien menuisier agenceur - Technicien modeleur - Technicien ouilleur - Traitement de surface - Travaux publics.	X	X	X	X	X		X	X	X		X
<i>* Arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation de l'économie gestion au BCP</i>											
BAC PRO Esthétique, cosmétique-parfumerie	X	X	X	X	X		X	X	X		
BAC PRO Boucher, Boulanger, Commercialisation et services en restauration, Cuisine	X	X	X	X	X		X		X		
BAC GENERAL	X	X	X	X	X	X					
BAC TECHNOLOGIQUE AVEC 1 LANGUE VIVANTE	X	X	X	X	X						
BAC TECHNOLOGIQUE AVEC 2 LANGUES VIVANTES	X	X	X	X	X	X					
BTS, DEUG, DUT AVEC 1 LANGUE VIVANTE	X	X	X	X	X						
BTS, DEUG, DUT AVEC AU MOINS 2 LANGUES VIVANTES	X	X	X	X	X	X					
DIPLÔME DES METIERS D'ART	X	X	X	X	X						
BREVET DES METIERS D'ART	X	X	X	X	X						
BREVET DE TECHNICIEN – BREVET DE TECHNICIEN AGRICOLE	X	X	X	X	X						
DIPLÔME DE TECHNICIEN DES METIERS DU SPECTACLE	X	X	X	X	X						
TECHNICIEN PODO-ORTHESISTE OU PROTHESISTE DENTAIRE	X	X	X	X	X						

**CANDIDATS AYANT ECHOUÉ A UNE SPECIALITE DE BCP**

Les candidats à l'examen d'une spécialité de baccalauréat professionnel ayant présenté une autre spécialité à une session antérieure et qui ont obtenu des notes supérieures ou égales à 10/20 à une ou plusieurs unités sont dispensés, à leur demande, des épreuves pendant 5 ans, sous réserve que les enseignements correspondants soient prévus au règlement d'examen de cette autre spécialité :

Français	Histoire - géographie-enseignement moral et civique
Langue vivante 1 à choix de langue vivante identique	Langue vivante 2 à choix de langue vivante identique
Education physique et sportive	Education socioculturelle
Arts appliqués et culture artistiques	Prévention-santé-environnement
Mathématiques	Sciences physiques et chimiques
Economie-droit	Economie-gestion
Epreuve facultative, dans la limite des points supérieurs à la moyenne	